



7.2.6. Garantie de participation aux frais

Données de l'enfant :	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe :
Rue/N° (résidence légale) :	
NPA (résidence légale) :	Lieu (résidence légale) :
Garantie de paiement valable dès le : jusqu'au :	
Garantie de paiement des <i>frais de séjour</i>	Garantie de paiement des <i>frais accessoires</i>
<input type="checkbox"/> L'autorité/le service prend en charge les frais de séjour.	<input type="checkbox"/> L'autorité/le service prend en charge les frais accessoires
Autorité/service :	Autorité/service :
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Rue/N° :	Rue/N° :
NPA/Lieu :	NPA/Lieu :
Tél. :	Tél. :
E-mail :	E-mail :
Lieu, date et signature :	Lieu, date et signature :
Adresse de facturation :	Adresse de facturation :
<input type="checkbox"/> L'autorité/le service prend en charge les frais de séjour.	<input type="checkbox"/> L'autorité/le service prend en charge les frais accessoires.
Autorité/service :	Autorité/service :
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Rue/N° :	Rue/N° :
NPA/Lieu :	NPA/Lieu :
Tél. :	Tél. :
E-mail :	E-mail :
Montant des frais de séjour pour les clients résidant dans le canton de Berne Pour les mineurs suisses et étrangers (avec permis B, C, F ou N) placés par :	Tarif cantonal CHF 9'969.-- / mois
<ul style="list-style-type: none"> • Les services sociaux • Le service d'immigration du canton de Berne • Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Berne (APEA) 	
Pour les placements extra-cantonaux Pour les mineurs suisses et étrangers (avec permis B, C ou F) placés par :	Tarif cantonal CHF 9'969.-- / mois
<ul style="list-style-type: none"> • Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte du canton de Berne (APEA) 	
La garantie de paiement prend en compte les conditions contractuelles de la TWG I CT.	
La garantie de paiement est valable dès le jour d'admission de l'enfant/adolescent à la TWG I CT.	